

Paris le 12 février 1840

13

A son excellence Monseigneur Coletti
Ambassadeur de Grèce en France.

Monseigneur

Vous savez, que m^r Héraclides est mon débiteur
d'une somme de 181^{fr} pour dépenses de bouche faites à mon
hôtel.

Comme cette somme me serait absolument nécessaire et que
mes moyens ne me permettent pas d'en être privée trop longtemps
je me permets d'avoir recours à vous à ce sujet et de vous
proposer un mode de paiement aussi avantageux pour moi
que peu gênant pour m^r Héraclides.

Puisqu'il reçoit son traitement par vos mains et que
vous lui remettiez 120^{fr} par mois, il a été convenu hier
entre M^r Héraclides et moi que vous me ferez l'avance
de 80 ou 100^{fr} que vous vous retiendrez en détail sur
son traitement mensuel, et que vous ne lui remettiez
alors que cent francs par mois jusqu'à ce que vous ayez
reçu de nouveaux fonds pour lui.

Vous n'ignorez pas, Monseigneur, que Monsieur
Héraclides étant étranger, je pourrais au moyen d'une
simple requête présentée à m^r Debeleyne premier
président du Tribunal de commerce, obtenir très
promptement sa réclusion à Clichy, car nous y
sommes autorisés par la loi dans un cas et pour une
cause semblables, mais la considération que j'ai



toujours eu pour M^r Héraclides m'a empêché
 jusqu'ici de me servir d'un moyen semblable,
 que la nécessité me forcerait cependant à mettre
 en usage si la proposition que j'ai l'honneur
 de vous faire restait sans résultat.

Veuillez me faire connaître vos intentions.

Je suis avec un profond respect

Monsieur,

De votre excellence

La très humble servante

Y^{re} Cruche

M^{me} Jeanne Cruche rue M^r le prince 19.

M^{re} Leruche.

Monsieur Cotté Embassadeur
en France;
A son hôtel
Rue d'Angoulême - St Honoré

A son

